

Compte rendu de la séance du 9 Juin 2023

à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PLU, Maire, suite à la convocation transmise dans les délais prescrits pour une séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11

Date de la convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2023

Étaient présents : PLU Jean-Claude – DOUAY Claude – LEFRANC Marie-Noëlle – MARTAUX Lucien – BEGHIN Olivier – CARON Nathalie – DEGARDIN Barbara – PAIX Olivier – PONCHART Magalie – TORCHY Arnaud

Était absent excusé : CAT Bruno ayant donné pouvoir à PAIX Olivier

- 1- Désignation d'un(e) secrétaire de séance.
- 2- Remarques et approbation sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.
- 3- Signature du registre des délibérations.
- 4- Élection du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales du dimanche 24 septembre 2023.
- 5- Compte-rendu de la réunion avec les employées concernant leurs contrats suite à la réorganisation du travail à la rentrée de septembre 2023.
- 6- Bâtiment pluridisciplinaire bilan des travaux en cours.
- 7- Questions diverses

Avant d'ouvrir la séance, M. le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour :

Point 5 : Attribution des subventions aux associations.

Point 6 : Rupture conventionnelle

L'assemblée n'émet aucune remarque.

1 –DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Claude DOUAY se propose d'assurer le secrétariat de la séance.

2 – REMARQUES ET APPROBATION SUR LE COMPTE RENDU DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Aucune remarque, approbation du compte-rendu.

3 – SIGNATURE DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS.

Informations diverses

- Annonce de la semaine de la mobilité du 16 au 22 septembre 2023 avec un titre de transports CUA à 1€ pour tous pour toute la semaine
- Modification du réseau de transport rural au 1^{er} septembre 2023. Toutes les navettes iront désormais au centre-ville et non plus à Boréal Parc.
- Au titre de la taxe d'aménagement la CUA va nous reverser 2 166 € pour 2020, 1 038 € pour 2021 et 300 € pour 2022.
- Le grand Arras est candidat pour la cité de la bière.
- Une réflexion en cours à la CUA sur le PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial).

4 –ÉLECTION DU DÉLÉGUÉ ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU DIMANCHE 24 SEPTEMBRE 2023.

Il est demandé aux communes de procéder à l'élection de délégués et de suppléants en vue des prochaines élections sénatoriales.

Pour notre commune, M. le Maire signale aux membres du conseil l'obligation d'élire 1 délégué et 3 suppléants.

Le conseil procède tout d'abord à l'élection du délégué au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Les candidats pour l'élection du délégué sont : Jean-Claude PLU, Maire qui est le seul candidat.

À l'unanimité, Jean-Claude PLU est élu délégué.

Votants	Dont procuration	Pour	Contre	Abstention
11	1	11	-	-

Dans les mêmes conditions, le conseil municipal élit ensuite les 3 suppléants.

Les candidats pour l'élection des suppléants sont : Claude DOUAY, Marie-Noëlle LEFRANC et Lucien MARTAUX.

Est élu en 1^{er} suppléant : Claude DOUAY à l'unanimité.

Est élu en 2^{ème} suppléant : Marie-Noëlle LEFRANC à l'unanimité.

Est élu en 3^{ème} suppléant : Lucien MARTAUX à l'unanimité.

Votants	Dont procuration	Pour	Contre	Abstention
11	1	11	-	-

5 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Cette année, Monsieur le Maire propose au conseil la reconduction des subventions aux associations pour l'année 2023 sur la base des subventions de 2022.

Bénéficiaires	Montant 2022	Montant 2023
AGYL	270 €	270 €
Promotion Jeunesse	1 800 €	1 800 €
À tout cœur	270 €	270 €
Judo club	1 080 €	1 080 €
AJA	1 000 €	1 200 €
Les P'tits Sucres d'Orge	315 €	315 €
Boiry Festivités	4 500 €	4 900 €
Anciens combattants	270 €	250 €
Paroisse	270 €	270 €
Association Miss Sucre	180 €	180 €
CCAS	2 000 €	5 000 €
Ensemble pour Paul	450 €	450 €

Après un tour de table, les membres du conseil municipal valident ces propositions à l'unanimité à l'exception de Olivier Paix qui s'abstient pour Boiry Festivités et Arnaud Torchy qui s'abstient pour Ensemble pour Paul.

6 – AUTORISATION RUPTURE CONVENTIONNELLE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une procédure d'accord de rupture conventionnelle a été discutée avec une employée de service et est en passe d'être finalisée par une signature après accord des deux parties, accord ayant été soumis et accepté par le Conseil de chaque partie.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du montant des indemnités légales qui seront versées dans le cadre de cette rupture conventionnelle qui interviendra le 31 août 2023.

Les membres du conseil autorisent, à l'unanimité, M. le Maire à signer cette convention.

7 – COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION AVEC LES EMPLOYÉES CONCERNANT LEURS CONTRATS SUITE À LA RÉORGANISATION DU TRAVAIL À LA RENTRÉE DE SEPTEMBRE 2023.

Point sur la réorganisation de septembre 2023.

Répartition des tâches entre les 3 agents (Francine MARQUIS, Elodie ALEXANDRE, Sandrine ALEXANDRE).

Francine :	16h00 hebdomadaires	} Contrats du 01/09/2023 au 31/08/2024.
Elodie :	17h30 hebdomadaires	
Sandrine :	17h30 hebdomadaires	

8 –BÂTIMENT PLURIDISCIPLINAIRE : BILAN DES TRAVAUX EN COURS.

Pour rappel chaque lundi à 10h a lieu la réunion de chantier en présence de l'architecte et des entreprises convoquées.

Des difficultés techniques de coffrage des arches béton, auxquelles se sont ajoutées des difficultés de recrutement de coffreurs expérimentés, ont eu pour effet de prendre quelques semaines de retard dans le planning prévisionnel.

Monsieur le Maire fait part d'une réunion avec la responsable-exploitante de la future micro-crèche pour finaliser des points de détail.

Dans le cadre de la mission OPC (Organisation Pilotage de Chantier) : Monsieur le Maire, Messieurs Douay et Martaux réuniront le 26 juin prochain l'ensemble des entreprises concernées pour réactualiser le planning d'intervention **avec un message important à faire passer, celui de terminer dans les délais c'est-à-dire à mi-décembre 2023.**

Monsieur le Maire, Messieurs Douay et Martaux, adjoints, assureront cette mission et notamment pendant les congés d'été.

Compte tenu des congés d'été, il y aura cependant une coupure de l'activité sur le chantier du 7 au 25 août 2023.

9 – QUESTIONS DIVERSES.

Vitraux de la chapelle : Inauguration des vitraux de la chapelle vendredi 23/06 à 18h30.

Nous rappelons que les vitraux de la chapelle ont été réalisés par 12 enfants lors d'un chantier pendant les vacances de Pâques avec l'appui bénévole de Judith Debruyne artiste qui avait rénové les vitraux de l'Eglise.

Cérémonies du 14 juillet 2023 : rassemblement au monument à 11h

Repas jambon grillé à 12h30.

Pas de feu d'artifice compte tenu de la sécheresse.

Fête communale du 23 et 24 septembre 2023.

Conseil d'école le mardi 20 juin prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.